

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 30 JANVIER 2023 à 20h30

Le 30 janvier 2023 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : BOUCHAUD Thomas

Secrétaire : Florence BOINOT

Présents : 14 Représentés : 0 Absents : 1 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du/de la secrétaire de séance : Florence BOINOT

2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 14 POUR avec remarque relative au vote des potelets

3 - Tarifs locations salles et contrat de location

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Pour 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider ou non de la révision des tarifs de location des salles communales.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, **Décide d'accorder le renouvellement de la gratuité de la première utilisation de salles communales (cuisine et matériels inclus) pour les associations dont le siège est à Villefagnan.**

La salle des fêtes a une capacité de 290 personnes, elle ne sera pas louée en dessous de 40 personnes.

La salle des associations a une capacité de 30 personnes, de 40 personnes pour la salle des expositions et 100 personnes pour les halles. **Propose les tarifs suivants :**

HABITANTS DE VILLEFAGNAN		EXTÉRIEURS	
SALLE DES FÊTES			
▪ Soirée dansante, repas privés, loto, concours de belote, vin d'honneur, réunion à caractère commercial ou publique	90 €	▪ Soirée dansante, repas privés, loto, concours de belote, vin d'honneur, réunion à caractère commercial ou publique	180 €
▪ Assemblée Générale	GRATUIT	▪ Assemblée Générale	60 €
▪ Cuisines	70 €	▪ Cuisines	140 €
▪ Location lave-vaisselle	30 €	▪ Location lave-vaisselle	30 €
▪ Location vidéoprojecteur	20 €	▪ Location vidéoprojecteur	20 €
▪ Location de la sono	50 €	▪ Location de la sono	50 €
		▪ Caution pour la location de la salle :	500 €
		▪ Caution pour l'utilisation du vidéoprojecteur :	150 €
		▪ Caution pour l'utilisation de la sono :	150 €
		▪ Caution pour utilisation du lave-vaisselle :	150 €
<i>*location de la salle des fêtes, facturation demi-tarif pour le deuxième jour</i>			
▪ <i>Supplément hivernal *</i>	+ 30 €	▪ <i>Supplément hivernal *</i>	+ 30 €
HALLE AUX GRAINS			
▪ Vin d'honneur	20 €	▪ Vin d'honneur	30 €
▪ Soirée	40 €	▪ Soirée	50 €
		▪ Caution location des halles :	300 €
▪ <i>Supplément hivernal *</i>	+ 30 €	▪ <i>Supplément hivernal *</i>	+ 30 €
SALLE DES ASSOCIATIONS			
▪ Vin d'honneur, buffet froid en journée	15 €	▪ Vin d'honneur, buffet froid en journée	30 €

▪ Caution location de la salle des associations : 300 €			
▪ Supplément hivernal *	+ 20 €	▪ Supplément hivernal *	+ 20 €
SALLE DES EXPOSITIONS – MOULIN DES PIERRES BLANCHES			
▪ Location	30 €	▪ Location	60 €
▪ Caution location de la salle des expositions : 300 €			
▪ Tarif hivernal *	50 €	▪ Tarif hivernal *	50 €

*Période du 1^{er} octobre au 31 mars

Remarques :

- Les agents techniques (Angélique Stordeur et son collègue d'astreinte) devront vérifier le bon fonctionnement du matériel avant et après chaque location
- Une location sera facturée même pour une demi-journée ou soirée, mais si cela fait 1 heure (un café ou casse-croûte), ce sera gratuit.
- Rajout des consignes de sécurité dans le contrat de location (où se situent les extincteurs ...) = 14 POUR

4 – Demande d'occupation de la salle des fêtes par l'ADANC.

L'association ADANC dispense des séances de gym adultes Douce/Form et de danse Country sur la Commune de la Faye. Or, la Municipalité de la Faye vient de leur signaler que la salle des fêtes sera indisponible de septembre 2023 à fin août 2024.

Parmi leurs adhérents, nombreuses sont les personnes qui résident sur Villefagnan.

L'association souhaiterait avoir accès à la salle des fêtes de Villefagnan lors de la saison prochaine.

À titre indicatif, voici le programme actuel d'occupation de la salle des fêtes de La Faye :

1. Lundi 18h30-19h30 Gym Form (Sylvie Damy Berger)
2. Mardi 16h-17h gym douce avec chaises (Sylvie Damy Berger)
3. Mardi 18h30-19h30 Gym Form (Catherine Cox Alias Coxie)
4. Mardi 19h30 -20h30 line et country dance (Catherine Cox Alias Coxie)

Après discussion, et sachant que le mardi ne sera pas disponible car il y a déjà des cours de yoga dispensés, le Conseil, **à l'unanimité, DÉCIDE la gratuité** de la salle des fêtes à l'ADANC pour l'année scolaire 2023/2024 et propose de revoir le programme d'occupation avec l'association.

5 – Droit à la formation des élus : budget à évaluer

L'AMF (Association des Maires de France) nous a fait un rappel, le 23 janvier dernier, concernant le droit à la formation des élus et le montant à allouer au budget :

Les communes ont l'obligation dans les trois mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal de prendre une délibération fixant les modalités pratiques de la mise en œuvre du droit à la formation des élus et notamment le budget à obligatoirement inscrire chaque année au budget (de 2 à 20% des indemnités versées aux élus).

Un certain nombre de communes ne l'a pas fait.

Suite au questionnement d'une commune se trouvant dans ce cas, nous avons pris l'attache de l'AMF Paris.

Il s'avère qu'en l'absence de délibération, le droit à la formation étant un droit individuel : le maire est dans l'obligation d'accepter toutes les demandes de formations en lien avec le mandat et dispensées par un organisme agréé et ce, dès lors que les dépenses liées à ces formations ne conduisent pas à dépasser le plafond des dépenses en la matière (20 % des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune).

Par ailleurs, dans le cas où les demandes de formation formulées par plusieurs élus dépassent le plafond légal de 20% du montant total des indemnités, le maire ne disposerait d'aucun élément objectif pour faire un choix entre ses différents élus.

À cet exposé, le Conseil Municipal décide le taux de budget alloué à 20 % (correspondant à 9 945 €) = 14 POUR.

6 – Renouvellement du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Actuellement, nous avons Stéphanie CHIGNÉ en contrat PEC sur une durée de 30H/semaine. Son contrat se termine le 13 février 2023. Nous souhaiterions lui renouveler avec l'accord de Pôle Emploi pour 6 mois, à partir du 14/02/2023 = 14 POUR.

7 - Contrat d'assistance technique 2023

Patrick Gastard présente, au Conseil Municipal, le contrat d'assistance technique avec l'entreprise Fournié pour les 3 postes de relèvement et la station d'épuration à renouveler (ou pas). Le montant des prestations s'élève à 2 510 € HT = 13 POUR et 1 non-participation au débat et au vote de Monsieur le Maire.

8 - RPQS du SIAEP pour présentation aux élus et non pour vote. Dans ce rapport, on observe que le SIAEP va financer la réfection de nombreuses canalisations sur de nombreux secteurs dont Villefagnan, dans la rue du Temple par exemple.

9 – Fonds de concours avec le SDEG 16 pour le remplacement des projecteurs de monuments en LED

Remplacement de 6 projecteurs en LED pour un montant total de 12 201.13 € TTC dont une prise en charge par notre collectivité de 6 596.47 € TTC = 14 POUR

10 - Devis – Remarques : Les élus demandent, à l'unanimité, qu'un délai soit fixé (à la signature d'un devis) pour la réalisation d'un chantier.

- Éclairage des vestiaires + VMC du rugby (2 devis) = 14 POUR ceux de Denrée Électricité
- Terrasse avec accès PMR pour les locaux des agents techniques (2 devis) = 10 POUR et 4 abstentions pour SARL Charrier Adrien
- Chauffage de la sacristie – église de Villefagnan (2 devis) = 14 POUR Denrée Électricité
- Le tractopelle JBC de la commune est tombé récemment en panne 2 fois en une semaine (il date de 1989). Des devis ont été demandé avec reprise de l'ancien (entre 5000 et 10000 €). Tous les devis proposés concernent du matériel d'occasion avec une garantie de 3 mois :
 - 1 JBC de 2016 tout automatisé avec 3 godets = 59 000 € HT
 - 1 JBC de 2013 (qui vient d'une entreprise de location) = 43 500 € HT
 - 1 CASE de 2005 avec 3 godets = 34 000 € HT + trapèze 1590 €

Accord de principe pour les négociations de l'achat du JBC de 2016 avec reprise et godet trapèze = 14 POUR

- Potelets pour le parking du porche (2 devis) = 14 POUR ABC

11 - Informations et questions diverses

- Groupe de travail sur le foncier bâti communal à créer (éco budgétaire, études et diagnostics du bâti). De plus, nous avons reçu des offres d'achat pour l'ancien bâtiment des services techniques Rue du Temple : annonce à mettre sur notre site Internet avec un prix plancher (30 000 €)
- Nouveaux horaires de la mairie = réflexion en cours pour fermer au public une demi-journée en plus.
- PLUi : transfert de compétence à la CC Val de Charente mais nous conservons notre droit de préemption.
- L'ancien bâtiment de la CC Val de Charente étant à vendre, Mme Rousselot de l'ADMR de Villefagnan cherche de nouveaux bureaux. PAP ? AXA ? en cours de réflexion...
- Le remplacement d'Audrey Lacombe (pour congé maternité) sera assuré par Angélique Boursier sur les mêmes horaires (28h/semaine) avec un premier CDD pour accroissement temporaire d'activité pour le « tuilage », puis un CDD pour remplacer un agent déjà en poste.
- Fonds Vert : Il existe des aides de l'État afin d'améliorer les performances et économies énergétiques : pour l'éclairage public, réfection des toitures de bâtiments publics...
- Travaux dans la Grand' Rue : Le Coffee Cave a décidé de fermer : Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de compensation financière. Problème de nuisance pour les commerçants mais souci également concernant la traversée des poids-lourds. Bruno Arrivé fait la remarque que les jours de marché, il est très difficile de se garer pour se rendre dans les commerces.

- Florence Boinot rappelle aux élus que les ateliers TAPAS se font le premier mardi du mois à 15H. Marie-Noëlle Nicolas et Isabelle Bonnardel se portent volontaires pour la prochaine séance du 7 février prochain.
- Pierrette Pierron propose l'organisation pour les préparatifs du Repas des Aînés : installation des tables, couverts... le samedi à 15H, il faut également des chauffeurs pour aller chercher les personnes qui ne peuvent se déplacer seules (Florence, Marie-Pierre, Laurent, ...) Il y a 144 personnes inscrites.
- Réunion Natura 2000 : Pierre Breton demande la disponibilité d'une salle afin de faire une réunion avec les agriculteurs et les agents des services techniques : la salle des associations est disponible.

Séance levée à 0H00.